



Société par Actions Simplifiée au capital de 2.000.000 €
Siège social : 60, rue d'Alsace - 92110 CLICHY
RCS Nanterre B 318 918 851

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
RÉUNIE LE 30 JUIN 2011 A 10 HEURES

L'AN DEUX MILLE ONZE,
ET LE TRENTE JUIN,
A DIX HEURES,

Les actionnaires de la société 4D S.A.S. se sont réunis au Siège Social en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation du Président conformément aux dispositions légales et statutaires.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque Membre de l'Assemblée en entrant en séance.

Monsieur Laurent RIBARDIÈRE préside l'Assemblée en sa qualité de Président.

Monsieur Jean LAGUERRE et Madame Asmae BENKIRANE, Actionnaires présents et acceptants, sont désignés comme Scrutateurs.

Monsieur Philippe SOUVETON est nommé Secrétaire de Séance.

Monsieur Guy ISIMAT-MIRIN, Commissaire aux Comptes, est absent, excusé.

Madame Martine MOURIER et Monsieur Thomas HERAUT-DELANOE, représentants des salariés sont absents, excusés.

La feuille de présence, accompagnée des pouvoirs acceptés dans leur forme, certifiée sincère et véritable par les Membres du Bureau ainsi constitué établit que les Actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions, ayant droit de vote, sur les quatre millions deux cent soixante dix-sept mille huit cent treize actions composant le capital social.

L'Assemblée pouvant ainsi valablement délibérer, est déclarée régulièrement constituée.

° °
°

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale a été réunie en vue de délibérer, notamment sur l'ordre du jour suivant :

- 1 - Modification des statuts suite aux décisions prises lors de l'Assemblée Générale Mixte qui s'est tenue le 30 Mai 2011 ;
- 2 - Pouvoir pour formalités ;
- 3 - Questions diverses.

Puis, Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Actionnaires :

- Une copie des lettres de convocation adressées aux Actionnaires,
- La feuille de présence à l'Assemblée et la liste des Actionnaires,
- Le texte des résolutions proposées au vote de la présente Assemblée,

° °
°

Il est donné lecture du Rapport du Président à l'Assemblée.

Il est ensuite donné lecture du Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur la Réduction de Capital.

Puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, d'abord pour la partie extraordinaire, puis pour la partie ordinaire :

° °
°

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

Suite aux résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2011, statuant en la forme extraordinaire, qui a conduit le capital de la société à être fixé à la somme de deux millions (2.000.000) d'euros et composé de quatre millions deux cent quarante et un mille deux cent dix-neuf (4.241 219) actions,

décide en conséquence de modifier comme suit l'article 6 des statuts relatif au capital social :

« Article 6 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 2.000.000 Euros.

Il est composé de quatre millions deux cent quarante et un mille deux cent dix-neuf (4.241.219) actions de numéraire toutes d'une seule et même catégorie, entièrement libérées. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour effectuer tous dépôts et formalités où besoin sera.

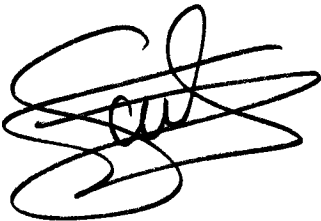
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

° °
°

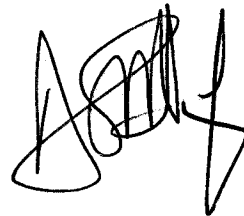
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal lequel après lecture a été signé par les Membres du Bureau.

° °
°



LE SECRETAIRE



LES SCRUTATEURS



LE PRESIDENT